

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES
CARRIERES ADMINISTRATIVES

LE DECRET N° 93-871 DU 29 AVRIL 1993
JGF/DGCA
portant Reclassement et Nomination de
Monsieur BOUKAKA Dieudonné, Institu-
teur de 2ème échelon des Cadres de la
Catégorie B, hiérarchie I des Servi-
ces Sociaux (Enseignement).

LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/LSAS :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;

(/u la loi n°02/69 du 14 Novembre 1989 portant Refonte
du Statut Général de la Fonction Publique ;

(/u le décret n° 93/975 du 5 Décembre 1992 portant
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n°59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les con-
ditions d'intégration dans les cadres des catégories B.C.D.E.
(actuellement A.B.C.D.) des Fonctionnaires ;

D.G.B. (/u le décret n°62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régi-
me des rémunérations des Fonctionnaires ;

(/u le décret n°62/198/FP du 3 Juillet 1962 relatif à la
nomination et à la révocation des Fonctionnaires ;

(/u le décret n°67/50/FP/BE du 24 Février 1967 réglémen-
tant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglé-
mentaires, relatifs aux nominations, intégrations, reconstitu-
tions de carrières et reclassements notamment en son article 1er
§ 2 ;

D.C.F. (/u le décret n°67/504 du 30 Septembre 1967 modifiant
le tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondai-
re abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20
et 24 du décret n°64/165 du 22 Mai 1964 fixant le statut commun
des cadres de l'enseignement ;

(/u le décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5 Juillet
1962 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;

(/u le décret n°85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avan-
cements et révisions des situations administratives des agents
de l'Etat ;

(/u le décret n°90/420 du 30 Juin 1990 relatif aux ef-
fets financiers des avancements, des reclassements des révisions
des situations administratives et des titularisations ;

(/u le décret n°92/978 du 25 Mars 1992 portant nomina-
tion des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n°92/979 du 25 Décembre 1992 portant organisa-
tion des intérim des Membres du Gouvernement

(/u l'Arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règle-
ment sur la solde des Fonctionnaires ;

(/u l'Arrêté n°3543/MTBJ/DGFP/DGPCE du 6 Juillet 1989
portant promotion au titre de l'année 1987 de certains In-
stituteurs des cadres de la Catégorie B, hiérarchie I
des Services Sociaux (Enseignement) en tête : OMBRES

(/u la lettre n° 049/MEFA/DG/DPAA/SP/DFP/B3 du 6 Février 1991 du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives au Ministère de l'Enseignement Fondamental et de l'Alphabétisation transmettant le dossier de l'intéressé ;

(I) E C R E T E :

ARTICLE 1ER : En application des dispositions du décret n° 67/304 du 30 Septembre 1967 susvisé, Monsieur BOUKAKA (Dieudonné), Instituteur de 2° échelon, indice 640 des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en service à Impfondo (Région de la Likouala), titulaire de la Licence en Droit (nouveau régime) option : Droit Public, 1ère session 1986, délivré par l'Université Marien NGOUABI à Brazzaville, est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Professeur de Lycée de 1° échelon, indice 830 ACC = Néant.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera.-

Brazzaville, le 9 Avril 1993

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives,


Jean Prosper KOYO.-


Claude Antoine D. COSTA.-

AMPLIATIONS :

JORC	1
DGFP/DGCA	3
DGFP/DLC	1
DGB	2
DGCF	2
MEPS/DPAA	2
DOSSIER	2
INTERESSE	1
SGG/BC	1.-

